

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, COUTELLE Nadine, ~~LERAY Patrick, PIPART Eric~~, BIGARRET Gaël, ~~LE GRAND Jérôme~~, CHARPENTIER Adeline (arrivée à 20H36), DUVAL Angélique et DURAND Lydia ~~DECRESSAC Guillaume~~

Absent-e-s Excusé-e-s : LERAY Patrick, PIPART Eric et LE GRAND Jérôme

Absent-e-s non Excusé-e-s : DECRESSAC Guillaume

Secrétaire de séance : DURAND Lydia

Pouvoirs :

LERAY Patrick donne pouvoir à BIGARRET Gaël
PIPART Eric donne pouvoir à FOUGERAY Isabelle
LE GRAND Jérôme donne pouvoir à FRANGEUL Savéria

Nombre de membres	
En Exercice	Présents
14	10
Date d'envoi de la convocation	
14/06/2024	
Date d'affichage de la convocation	
14/06/2024	

ORDRE DU JOUR

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

26 - FINANCES : règlement intérieur et tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire année scolaire 2024/2025

27 - JEUNESSE : Organisation des activités estivales 2024 avec la commune d'Argentré par conventionnement

28 - MARCHÉ PUBLIC : ouverture des enveloppes et attribution de la vente de bois communal

Informations :

Projet requalification centre bourg

Elections Législatives du 30 juin et 07 juillet 2024

Gestion D.R.H.

Questions diverses

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

26 – FINANCES : règlement intérieur et tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire année scolaire 2024/2025

Rapporteur : Savéria FRANGEUL

Préambule :

Convivio propose depuis 2021/2022 des tarifs successifs en augmentation de l'ordre de 7%, 9% et 6,86% sans que le contrat puisse être dénoncé.

La prospective financière présentée met en évidence le coût des services périscolaires par enfant et par tranche de quotient familial.

Au vu du prix de revient évalué à 7€ par enfant et du coût d'un enfant par tranche supporté par une famille, qui ne tient ni compte des charges du personnel, ni des combustibles, les élus ont décidé de répartir l'augmentation de 6,86% appliquée par le prestataire Convivio, prévue pour la rentrée 2024, pour 50% à charge des familles et 50% à charge de la commune.

Pour rappel :

Un sondage a été effectué antérieurement auprès des familles pour connaître leurs attentes vis-à-vis des services municipaux.

La Loi Égalim exige des produits plus qualitatifs et donc plus chers.

Les menus sont validés par une diététicienne.

Des mesures sont mises en place « j'aime, je goûte... » pour éviter le gaspillage qui varie suivant le menu proposé.

La consultation des tarifs appliqués en 2023-2024 sur les communes environnantes se définit comme suit :

St Jean sur Mayenne : 4.09€, 4.19€ et 4,30€

St Germain le Fouilloux : 4,35€, 4.40€ et 4,54€

Collèges : 4,90€ (compétence du Conseil Départemental)

Vu le règlement intérieur « restauration scolaire et accueil périscolaire année 2024-2025 » actualisé ;

Vu la proposition tarifaire de la restauration scolaire proposée par CONVIVIO le 23 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT le taux de révision à hauteur de 6,86% sur les repas proposés par CONVIVIO dès la rentrée de septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les finances communales qui ne permettent pas d'absorber toutes les augmentations liées à l'inflation des prix ;

Vu la délibération n°28 du 22 juin 2023 des tarifs en vigueur sur l'année scolaire 2023/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs applicables pour l'année scolaire 2024/2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une majoration sur les tarifs d'accueil du soir pour les inscriptions de dernière minute ;

Il est proposé une augmentation de 3,5% pour les repas de la cantine, de 2% pour l'accueil périscolaire du matin, de 2,5 % pour l'accueil périscolaire du soir, ainsi que la création d'une majoration pour l'accueil du soir, comme suit :

	Tranche A : QF <560 €	Tranche B : 561 < QF >880 €	Tranche C : 881 < QF >1400 €	Tranche D : QF > 1401 €
Repas	3,96 €	4,31 €	4,52 €	4,74 €
Repas « dernière minute » Majoration de :	3,00 €			
<u>Accueil matin :</u>				
Horaire long (avant 7h45)	2,11 €	2,29 €	2,41 €	2,52 €
Horaire court (après 7h45)	1,61 €	1,75 €	1,84 €	1,92 €
<u>Accueil soir :</u>				
Horaire court (avant 17h45)	2,12 €	2,31 €	2,42 €	2,54 €
Horaire long (après 17h45)	2,63 €	2,85 €	3,00 €	3,14 €
Accueil soir « dernière minute » Majoration de	1,50 €			
Pénalité de dépassement d'horaire	5€ par ¼ d'heure commencé			

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le règlement intérieur « restauration scolaire et accueil périscolaire année 2024-2025 » actualisé.
- Arrêter les tarifs référencés ci-dessus pour les 4 tranches de quotient familial applicables dès la rentrée scolaire 2024.
- Prévoir l'ampliation de la délibération exécutoire auprès de la Trésorerie et la communication des tarifs et du règlement sur l'application CITYVIZ, doublée d'une information auprès des familles.

27 - JEUNESSE : Organisation des activités estivales 2024 avec la commune d'Argentré par conventionnement

Rapporteur : Savéria FRANGEUL

En l'absence de coordinateur – animateur communal des temps péri et extrascolaires et pour ne pas laisser les jeunes anthenais.e.s sans activité sur la période estivale 2024, la solution trouvée par les élus, a été de reconsulter la commune d'Argentré comme l'an passé.

Vu le projet de convention intitulée « pour l'accueil de loisirs sans hébergement Oxyjeunes – Eté 2024 » proposé par la commune d'Argentré pour la période du 08 juillet au 31 août 2024 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune à proposer des activités aux jeunes de 11 à 17 ans sur la commune ou sur une commune voisine ;

CONSIDÉRANT le besoin organiser par conventionnement les camps et les activités de juillet et août 2024 en partenariat avec la commune d'Argentré ;

Madame le Maire fait lecture de la convention qui se résume ainsi :

- ↪ Les demandes inscription des familles Anthenaises se feront directement auprès du service Oxyjeunes.
- ↪ La facturation sera établie par le gestionnaire d'Argentré directement auprès des familles de La Chapelle Anthenaise.
- ↪ La commune paiera le différentiel entre le tarif hors commune et celui de la tranche concernée par le foyer.

ALSH Tarifs 2024	Communes			Hors communes		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Tarif 1	2.77	2.94	3.00	3.60	3.82	3.90
Tarif 2	3.96	3.92	4.00	4.80	5.10	5.20
Tarif 3	5.53	5.88	6.00	7.19	7.65	7.80
Tarif 4	9.22	9.81	10.00	11.99	12.75	13.00
Tarif 5	13.83	14.71	15.00	17.99	19.12	19.50
Tarif 6	18.45	19.61	20.00	23.98	25.50	26.00
Tarif 7	50.73	53.63	55.00	65.95	70.11	71.50

Camps Tarifs 2024	Tranche 1 QF ≤ 540	Tranche 2 541 < QF < 900	Tranche 3 QF ≥ 901	Hors commune
Micro camp (2 jours)	41.20	43.79	44.65	58.06
Mini-camp (3 jours)	61.79	65.67	66.98	87.09
Camp Nautique à Érquy (5 jours)	148.30	157.00	164.80	214.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement Oxyjeunes – Été 2024 proposée par la commune d'Argentré.
- VALIDE la prise en charge du différentiel entre le prix fort, hors commune, et les tarifs par tranche appliqués aux familles tout en respectant l'enveloppe financière prévue au BP2024.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention intitulée « pour l'accueil de loisirs sans hébergement Oxyjeunes – Été 2024 » proposée par la commune d'Argentré pour la période du lundi 08 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024.
- PRÉVOIT une communication sur Intra-Muros, Facebook, Instagram...

28 - MARCHÉ PUBLIC : ouverture des enveloppes et attribution de la vente de bois communal

Rapporteur : Isabelle FOUGERAY, Maire

Vu la délibération n°25 du 23 mai 2024 définissant les modalités de mise en vente amiable de bois communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune à mettre en vente le bois dont elle n'a pas l'utilité ;

CONSIDÉRANT la consultation et les 3 plis reçus au plus tard le 18 juin 2024 à 12H00 ;

Il est procédé à l'ouverture des 4 plis dont les propositions sont les suivantes :

Enveloppe n°	Date	Tarif proposé
1	05/06/2024	325,00€
2	07/06/2024	50,00€
3	11/06/2024	120,00€
4	17/06/2024	130,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **DECIDE** de vendre le volume de bois à M. et Mme RAGAIGNE, habitant de la commune, pour un montant de 325,00 €.

✎ **RAPPELLE** que le retrait sera à faire sur place à la charge de l'acquéreur avec une date limite d'enlèvement au 5 juillet 2024

CHARGE l'ordonnateur de recouvrer la somme correspondante par l'émission d'un titre.

Informations

✎ *Projet requalification centre bourg : prochain COPIL du vendredi 21 juin 2024 à 14h00
Le support sera envoyé par mail dès vendredi matin.*

✎ *Permanences des élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024
Tableau du 30 juin complet.*

Pour le tableau du 07 juillet il est effectué des permutations avec Nadine COUTELLE, Isabelle FOUGERAY, une électrice de la commune.

✎ *Gestion D.R.H.
01/09/2024 : Coordinatrice animatrice
01/09/2024 : 2nd poste*

Questions diverses

Mag Été en cours d'élaboration avec une distribution autour du 05, 06 et 07 juillet 2024

Structure de jeux : non accessible aux enfants en raison d'une observation de l'APAVE concernant de nouvelles normes applicables depuis janvier 2024 : + de 15 mètres d'un parking alors qu'il est situé à – 15 mètres du parking existant (calcul du point de sortie du jeu au point le plus près du parking)
Une solution à moindre coût serait l'installation de barrières. Cette solution est à l'étude.

Association Arcade réalisera un nouveau chantier du 28 juill au 4 août au château d'Anthenaise. A cette occasion, une pièce théâtrale de Molière, ouvert au public, sera jouée le 29 juillet 2024 au château.

Olympiades au Château Anthenais organisée par M. et Mme Fuseau et l'association Arcade le 30 juillet 2024.

Estivales du 12 juillet 2024 : L'information sera diffusée sur Intra-Muros et sur le Mag' de début juillet, ainsi que le programme

Déplacement du Conseil Municipal des enfants le mardi 09 juillet 2024. Il était initialement prévue à l'Assemblée Nationale, qui vient d'être dissoute. Par conséquent, il est proposé aux enfants de remplacer cette visite par celle du Sénat. Madame la sénatrice Elisabeth DOINEAU sera présente lors de la visite.

La séance est levée à 22H30

Le(La) Secrétaire de séance,

Lydia DURAND

Madame le Maire,



Isabelle FOUGERAY

LISTES DES DELIBERATIONS
séance de conseil municipal
article L2121-25 modifié du CGCT

Numéro d'ordre	Objet	Approbation / refus
2024-26	FINANCES : règlement intérieur et tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire année scolaire 2024/2025	Approbation
2024-27	JEUNESSE : Organisation des activités estivales 2024 avec la commune d'Argentré par conventionnement	Approbation
2024-28	MARCHE PUBLIC : ouverture des enveloppes et attribution de la vente de bois communal	Approbation